

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2011

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

28 - MOTION SUR L'IMPLANTATION D'UNE GARE LGV SUR LE TERRITOIRE DE MOUGINS AVIS DEFAVORABLE DE LA COMMUNE DE MOUGINS

M. le Maire prend la parole

Le projet de LGV PACA répond à l'ambition de créer un arc méditerranéen à grande vitesse de l'Italie à l'Espagne. Dans le cadre de cette réflexion ferroviaire européenne, RFF a lancé le débat public en 2005 qui a démontré la nécessité de désenclaver la région et d'accroître ses capacités ferroviaires. Le projet de LGV s'inscrit donc dans le développement d'un réseau ferroviaire performant, optimisant les lignes existantes. Les études complémentaires conduites par RFF aboutissent, le 29 juin 2009, au choix du tracé « Métropoles du Sud » par le gouvernement. Ce scénario prévoit de desservir les agglomérations d'Aix-en-Provence-Marseille, de Toulon et de Nice Côte d'Azur et de s'intégrer dans l'arc méditerranéen Barcelone-Marseille-Gênes.

La concertation mise en place à marche forcée par RFF depuis le 15 septembre dernier aboutit cependant à imposer aux collectivités des propositions qui ne reflètent que très partiellement, voire partialement leur position. Les élus ont le sentiment d'être mis devant le fait accompli, leurs observations et interrogations n'étant pas prises en compte.

Ainsi, à l'issue des 4 réunions d'information et non de concertation des "groupes de travail Ouest Alpes-Maritimes", RFF estime qu'un consensus se serait dégagé en faveur d'un fuseau médian positionnant la gare LGV sur le territoire de Mougins Nord.

Mougins, qui a participé activement à ces réflexions, ne souscrit absolument pas à cette proposition et ne s'est jamais exprimée en ce sens ni lors des groupes de travail, ni lors des comités territoriaux.

Si un consensus se dégage sur la nécessité d'une ligne nouvelle, il est faux d'affirmer que "l'unanimité du groupe serait en faveur d'une gare desservant l'Ouest des Alpes-Maritimes" (synthèse des avis du groupe Ouest AM sur les fuseaux). Bon nombre de participants rejettent le principe même d'une gare à l'ouest des Alpes-Maritimes et privilégient la simple desserte de Cannes par décrochage depuis les Arcs.

Lors d'une assemblée plénière du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes en date du 2 décembre, où la commune de Mougins a officiellement exprimé son rejet du fuseau médian, il a été décidé que des études complémentaires devraient nécessairement être réalisées par RFF afin de répondre aux questions posées par les collectivités et restées en suspens.

A ce titre, la commune de Mougins :

- rappelle son attachement au développement des trains du quotidien et l'indispensable augmentation du cadencement des TER pour assurer aux usagers un service qualitatif de transport ferroviaire

- soutient la desserte LGV sur Cannes sans surcoût depuis les Arcs

En outre, la commune souhaite obtenir des informations précises sur :

- le coût d'une gare LGV (près d' 1 milliard d'€) et les coûts induits de son insertion dans le tissu urbain (aménagements routiers, etc...)

- l'intérêt d'une gare LGV dans le Moyen-Pays au regard du faible maillage de réseau de transports en commun existant (quel coût pour les AOTU ?)

- les résultats de l'étude trafic afin de disposer de chiffres précis sur le flux de véhicules susceptibles de se rendre à cette gare LGV et l'analyse du dimensionnement des voiries communales au regard de ce flux de véhicules étant entendu qu'en l'état la saturation des voies est inévitable

- des analyses complémentaires sur les impacts environnementaux au regard des éléments précités

La commune de Mougins a réitéré son total désaccord avec le choix du fuseau médian lors du COTER du 8 décembre 2011 et en avisera officiellement le Ministre des Transports ainsi que l'ensemble des élus du SCOT et le Président de la CASA. La commune considère que le décrochage d'une douzaine de TGV par jour depuis les Arcs à destination de Cannes suffit à la desserte du Département et à la mise en cohérence des passagers avec la ligne Cannes-Grasse. Cette solution permet l'économie d'une gare (1 milliard d'euros) et des indispensables infrastructures périphériques qui devraient être prises en charge par les collectivités locales. Au total, la commune soutient la création d'une seule gare à Nice Saint Augustin déployant une intermodalité performante en direction de l'Ouest des Alpes-Maritimes.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil Municipal est invité à approuver la motion suivante :

L'implantation d'une gare LGV à l'Ouest des Alpes-Maritimes est inconcevable au regard de la philosophie d'une telle infrastructure qui est de rallier le plus rapidement possible Paris à Nice. Le pôle multimodal de Nice Saint Augustin assurera parfaitement ce rôle de gare LGV.

Toutefois, dans le cadre du SCOT, et pour répondre à l'unité du vote de l'assemblée, la commune de Mougins s'était positionnée en faveur d'une gare LGV littorale à Cannes. Il s'agissait en effet du meilleur emplacement pour une telle infrastructure permettant au bassin cannois de bénéficier d'une desserte LGV à la hauteur de son attractivité et de ses besoins économiques.

En revanche, la commune de Mougins est fermement opposée à l'implantation d'une gare LGV à l'Ouest des Alpes Maritimes sur son territoire et à proximité de Mouans-Sartoux, dans une zone habitée. Ce choix, loin de favoriser une amélioration de la situation routière, provoquerait une augmentation du trafic routier incompatible avec les infrastructures routières actuelles déjà saturées (rond point Churchill, pénétrante, voiries communales etc...). Ce fuseau ne tient en outre absolument pas compte des problèmes d'accessibilité en transports en commun, totalement insuffisants à ce jour pour desservir une telle gare. Enfin, ce fuseau méconnaît les contraintes du secteur en termes de disponibilités foncières.

Par ailleurs, le décrochage d'un certain nombre de TGV sur la gare de Cannes permet d'assurer une desserte efficace et profitable pour tout le bassin cannois. La commune de Mougins soutient donc la desserte LGV de Cannes par décrochage depuis les Arcs. Cette ligne doit être totalement souterraine afin de préserver notre bassin de vie de toute nuisance environnementale, sonore, paysagère, patrimoniale etc....

En outre, dans un contexte économique sensible et en période de rigueur budgétaire accrue, la commune de Mougins réfute la pertinence d'une dépense s'élevant à près d'un milliard d'euros pour une gare dont il n'est à ce jour pas démontré la cohérence avec les objectifs d'aménagement de l'ouest du territoire. La commune considère que les investissements prioritaires pour les usagers de l'Ouest des Alpes-Maritimes sont ceux relatifs à l'amélioration des transports en commun à un prix abordable et à la création de pôles d'échange, optimisés par le regroupement des AOTU pour lequel elle milite depuis de nombreuses années.

En conséquence, la commune de Mougins refuse le fuseau médian proposé par RFF et l'implantation de la gare LGV sur son territoire. La commune de Mougins soutient en revanche le développement du TER avec le doublement ferroviaire de la ligne Cannes-Grasse et de l'intermodalité depuis le pôle Saint Augustin en direction de l'Ouest des Alpes-Maritimes.

Mr le Maire reprend les grandes lignes de ce projet, en précisant qu'il existe un accord de principe sur une voie à grande vitesse destinée à créer un axe méditerranéen de l'Espagne à l'Italie (Barcelone – Marseille – Nice – Gênes) tout en désenclavant notre département.

Mais, aujourd'hui, RFF annonce qu'il faut une gare à l'ouest des Alpes-Maritimes et qu'un consensus serait dégagé au cours de différentes réunions de concertation avec les Elus locaux pour un positionnement de cette gare sur le territoire de Mougins-Nord ! Ceci est inexact !

Initialement, Cannes avait souhaité être desservie par le biais d'une gare à la Bocca, ce que RFF a refusé.

Il y avait également une autre solution bien moins coûteuse pour desservir ce bassin cannois : Prévoir un décrochage depuis les Arcs. Cette solution éviterait la construction d'une gare à 1 milliard d'euros ! ainsi que les coûts induits (Réaménagement des infrastructures existants à la charge des collectivités, saturation de la circulation sur les grands axes etc...). Finalement, les techniciens de RFF ont envisagé 3 parcours : Mougins-Sud, Mougins-Nord, et Grasse-Sud et retenu celui de Mougins Nord. Mr le Maire s'insurge contre ce choix !

Les Elus locaux sont là pour défendre le porte-monnaie de leurs concitoyens ! 1 milliard d'euros représentent l'achat de 5000 bus !

Mr DESRLAUX prend la parole pour donner son point de vue : il est contre ce positionnement de gare et des 3 solutions de RFF. Il estime qu'une telle gare doit s'implanter en centre-ville. C'est-à-dire à Cannes même en prévoyant une ligne totalement souterraine afin de préserver ce bassin de vie de toute nuisance environnementale, sonore, paysagère et patrimoniale.

Mr le Maire lui indique que le coût total de la LGV s'élève à 17 milliards d'euros et que la gare souterraine de Cannes a été estimée à 10 % de ce coût, soit 1,7 milliard d'euros !

Mr DESRLAUX indique que les solutions de RFF sont de toute façon inacceptables pour de multiples raisons liées à l'aménagement du territoire et à l'organisation cohérente d'un projet de transport en commun sur l'ouest du département. Il constate qu'il y a une contradiction flagrante entre les projets du Scot-Ouest et ceux de RFF qui ne tient pas compte des orientations du Scot.

Mr le Maire rappelle que le temps presse, car le dossier avance très vite ! il faut absolument voter cette motion aujourd'hui. Il propose donc à l'assemblée de prendre acte du point de vue et des amendements proposés par la liste Mougins Autrement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

*et pris acte du point de vue de la liste Mougins Autrement qui accepte le principe de cette motion rejetant l'implantation la gare LGV à Mougins et propose d'apporter quelques amendements * au texte pour renforcer l'argumentation générale,*

adopte à l'unanimité.

*** Pièce Annexe à la DGS-08-09-11**

Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2011

Amendements proposés par la liste Mougins autrement

Objet: MOTION SUR L'IMPLANTATION D'UNE GARE LGV SUR LE TERRITOIRE DE MOUGINS AVIS DEFAVORABLE DE LA COMMUNE DE MOUGINS

L'implantation d'une gare LGV à l'Ouest des Alpes-Maritimes dans le moyen pays en dehors de la ville principale est inconcevable au regard des objectifs de la décision ministérielle fixant les principes du tracé des Métropoles devant desservir les principaux centres urbains du littoral.

Une desserte TGV de la gare de Cannes centre est incontournable dans le projet global ferroviaire. Plusieurs solutions ont été évoquées depuis les scénarii de gares nouvelles littorales jusqu'à la desserte par le décrochage d'un certain nombre de TGV sur la gare de Cannes à partir des Arc par la ligne classique. La commune de Mougins demande une étude sérieuse et sans a priori sur les différentes options possibles et elle précise qu'elle ne souhaite pas aller à l'encontre des choix de la commune de Cannes.

En outre, dans un contexte économique sensible et en période de rigueur budgétaire accrue, la commune de Mougins demande que les investissements soit raisonnables et maîtrisés notamment en assurant la cohérence avec les objectifs d'aménagement de l'ouest du territoire.

En conséquence, la commune de Mougins refuse le fuseau médian proposé par RFF et l'implantation de la gare LGV sur son territoire. La commune de Mougins soutient en revanche le développement du TER avec le doublement ferroviaire de la ligne Cannes-Grasse, le renforcement et le cadencement des TER sur la ligne classique et la recherche de l'inter-modalité à partir d'une gare littorale.